



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 40624

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'évolution des conditions du cumul emploi-retraite dans le domaine agricole. En effet, il apparaît qu'un agriculteur exploitant ne puisse faire valoir ses droits à la retraite tout en menant une activité salariée, même à temps partiel. Or, de nombreux agriculteurs sont aujourd'hui dans l'obligation matérielle de mener une telle activité professionnelle. Il convient par ailleurs de préciser qu'un grand nombre d'exploitants n'ayant pu trouver de repreneur, ou ne désirant pas mettre leurs terres en fermage en raison des contraintes des baux ruraux, ne peuvent constituer cette première garantie de revenus que représente la vente ou la location de leur exploitation. Aussi, il lui demande s'il serait envisageable d'étendre les dispositions relatives au cumul emploi-retraite au régime des agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40624

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3974

Question retirée le : 25 janvier 2005 (Retrait pour cause de question identique)